



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 73979

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences négatives de la réforme des lycées concernant l'enseignement des sciences économiques et sociales. Cette réforme cantonne les SES à un statut optionnel « d'enseignement d'exploration » de 1 heure 30 par semaine en classe de seconde, c'est-à-dire un horaire en recul de près de 50 % de l'offre actuelle qui est déjà insuffisante. 43 % des élèves de seconde suivent l'option SES actuellement. Le Gouvernement a déclaré plaider à travers cette réforme pour une orientation « plus ouverte », « plus progressive » et « plus juste ». Une orientation « plus ouverte » et « plus juste » devrait permettre à chaque lycéen de seconde de s'approprier les disciplines majeures de la filière qu'il sera peut-être amené à choisir. Comment procéder à un choix éclairé d'orientation en fin de seconde si la matière principale de la filière économique et sociale (ES) n'a été abordée que partiellement ? Au-delà de cette vision court-termiste liée au choix de la filière, les SES sont une discipline offrant à chacun des clés de compréhension des principaux enjeux économiques et sociaux contemporains en mobilisant les connaissances de la macroéconomie et de la microéconomie, de la sociologie et de la science politique. Les élèves travaillent ainsi sur des sujets aussi divers que la mondialisation, l'entreprise, le marché, le financement de l'économie, l'égalité des chances, la mobilité sociale, les conflits sociaux, la croissance économique, le chômage, l'organisation du travail, les évolutions de la famille, les inégalités hommes-femmes, l'intégration sociale... Cette discipline est donc essentielle à la compréhension de la société dans laquelle ils vivent et à la formation de citoyens éclairés. La relégation des SES amorcée par la réforme est d'autant plus inquiétante qu'elle entre en contradiction avec les engagements du Gouvernement, qui avait annoncé en 2008 la généralisation de leur enseignement en seconde, reconnaissant que la crise actuelle et, plus généralement, la complexité croissante des sociétés dans lesquelles nous vivons, avaient montré combien la compréhension des mécanismes économiques et sociaux était essentielle aux futurs citoyens. Il lui demande, par conséquent, les dispositions qu'il entend prendre pour que tous les lycéens puissent suivre un enseignement de sciences sociales digne de ce nom, avec un programme correspondant aux ambitions affichées et permettant le croisement fécond des regards des différentes sciences sociales.

Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation économique en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements « Sciences économiques et sociales » (SES) et « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie à raison d'au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà fixés dans leur projet d'orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements ; soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise bien qu'il « s'agit de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la

société dans laquelle il vit ». Cependant il précise aussi qu'il « s'agit de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études en sciences économiques et sociales en classe de première et terminales ES et STG et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie, droit, sciences humaines et sociales ». Les programmes ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 sous forme de projets et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Ainsi, la place des sciences économiques et sociales n'est en aucun cas mise en cause. Bien au contraire, les SES demeurent la discipline dominante des classes de première et terminale ES. Avec l'enseignement d'exploration obligatoire en classe de seconde, tous les élèves pourront faire un choix d'orientation pertinent car fait en toute connaissance de cause dès la rentrée prochaine. Les programmes de SES et PFEG ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 et ont été publiés dans leur version définitive dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73979

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2864

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7012